Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260610-DEL20260603-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du vendredi 5 juin 2026
Date des convocations : 28 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX
Jean-Luc LE PALANTON
Alain BOUGET
Josette FOULON
Nelly BOUTTERIN
Alain BIA
René-Loïc ALIX
Marie-Andrée DERRIENNIC
Sylvie DELHOMMEAU
Claude LE GUYADER
Lydie JACQUES
Kevin PAULIC

Marine DUPRE, absente et excusée, a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Alain BOUGET

Alain BIA a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-06-03 - Objet : Ilot du Trieux – Dépollution de l'ancienne station-service

Considérant l'échange entre l'EPF Bretagne et Monsieur le Maire, qui s'est tenu le 4 juin, et la nécessité d'agir face aux risques potentiels de pollution liés à l'ancienne station-service,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure de dépollution implique des actions préalables indispensables, notamment la vidange et l'inertage des cuves à carburant,

Considérant le besoin d'effectuer des investigations sur site, comprenant des sondages pour prélever les sols et gaz du sol, ainsi que des analyses en laboratoire, pour un budget estimé à 11 345 € HT et un délai de réalisation de 3 à 4 mois,

Considérant que la vidange et l'inertage des cuves à carburant sont estimés à environ 9 000 € HT, avec un délai d'intervention de 1 à 2 mois,

Considérant que ces interventions sont nécessaires pour établir un diagnostic précis et définir le budget pour la dépollution éventuelle du site,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention au titre du Fonds Friche pour financer les études de dépollution, incluant les coûts de la vidange et de l'inertage,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour

- **VALIDE** la procédure de dépollution de l'ancienne station-service, incluant la réalisation des investigations sur site.
- **APPROUVE** le budget prévisionnel de 11 345 € HT pour les études de dépollution et de 9 000 € HT pour la vidange et l'inertage des cuves à carburant.
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès du Fonds Friche pour couvrir les coûts liés à la dépollution, y compris la vidange et l'inertage.
- **DONNE POUVOIR** à l'EPF Bretagne pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la réalisation de cette opération de dépollution.

Fait et délibéré, le vendredi 5 juin 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

Alain BIA